

7 NOV. 2021

12^e ÉDITION



10KM
Label Régional

5KM et
Marche

EN CADEAU
sur le 10KM et 5KM
un totebag accompagné
d'une bière des Hauts de France
ou d'un jus de pomme et
de quelques fruits.

INSCRIPTIONS
LIMITÉES 1300
PLACES

avec le soutien de



Mardi 5 Octobre - 19h
CONFÉRENCE «LES OUTILS DE LA PRÉPARATION MENTALE AU SERVICE DU SPORT ET DE LA COURSE À PIED» par YANCY DUFOUR
Auditorium - Gratuit et ouvert à tous dans la limite des places disponibles



« L'année 2020 a été compliquée pour nos partenaires historiques et nous n'avons pas souhaité les solliciter financièrement pour l'organisation de cette nouvelle édition nous souhaitons les remercier pour les années passées et comptons sur leur soutien pour l'édition 2022 ».



LAURENT HOUZÉ



LA BIOSPHERE®



INFOS PARCOURS ENFANTS

ATTENTION

Les restrictions imposées par le gouvernement limitant les brassages des enfants, ne nous permettant pas de maintenir les courses enfants pour cette édition, La municipalité donne rendez vous aux enfants et à leurs familles, dès que la situation le permettra, pour un «CROSS kids» dominical.

LESQUIN 03 20 26 40 85

1 – Départ

Le départ des courses sera donné Rue Pierre Brizon à la hauteur du centre culturel :

- 9h00 pour le 5 km né(e) jusqu'au 31/12/2008
- 10h00 pour le 10 km né(e) jusqu'au 31/12/2006.

2 – Marche

Le départ de la marche (distance 5km) sera donné à 9h00, après le départ de la course du 5km. Le retrait des dossards «Marche» se fera au Centre Culturel Dany Boon de Lesquin.

3 – Catégorie d'âges

- 10 km : né(e) en 2006 et avant. - 5 km : né(e) en 2008 et avant. - Un certificat médical n'est pas nécessaire pour les marcheurs, et les courses enfants.

4 – Individuelle accident

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité quant aux vols ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation.

5 – Assurance organisation

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MACIF n°12439413 en date du 6/2/2021 et couvrant l'édition 2021.

6 – Environnement

Il vous sera demandé de respecter la nature et son environnement tout le long du parcours.

7 – Sécurité

Chaque concurrent est tenu d'observer le code de la route.

8 – Assistance Médicale

Assurée sur le parcours par l'association ADENORD ; 5 motos avec médecin superviseront les épreuves.

9 – Accompagnement

Aucun véhicule non accrédité, y compris vélos et rollers n'est autorisé sur le parcours.

10 – Ravitaillement

Dans le 5ème km et à l'arrivée. Une soupe sera offerte à chaque concurrent à l'arrivée.

11 – Inscriptions sur place et retrait des dossards

Le samedi 6 novembre 2021 de 13h00 à 18h00 au Centre Culturel Dany Boon, rue Pierre Brizon et sur Internet le samedi 6 novembre jusque 18h. Attention : il n'y aura pas d'inscription le dimanche. L'inscription pourra se faire également via le site de la ligue d'athlétisme du nord pas de calais : <http://www.lnpca.org>

12 – Résultats

Les résultats seront affichés au Centre Culturel Dany Boon de Lesquin, à l'issue des épreuves. Ils seront consultables également sur le site web. Toutes réclamation n'est recevable que 30 minutes maximum après la proclamation des résultats.

13 – Récompenses

Chaque coureur du 10 km recevra un tote bag avec au choix une bière ou un jus de pomme et quelques fruits frais de production locale (limité aux 1200 premiers inscrits). Des primes, magnums et bouteilles de champagne seront offerts aux 5 premiers et aux 3 premiers lesquinois.

14 – Garderie et Consigne

Il n'y aura pas de garderie mais une consigne.

16 – Annulation et Remboursement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf en cas d'accident ou d'impossibilité médicale justifiée.

17 – Conditions de participation

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Un pass sanitaire sera obligatoire

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un pass « j'aime courir » délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation délivrée par une fédération uniquement agréée :

FCD : fédération des clubs de défense

FFSA : fédération française du sport adapté

FFH : fédération française handisport

FSFN : fédération sportive de la police nationale

ASPTT : fédération sportive des ASPTT

FSCE : fédération sportive et culturelle de France

FSGT : fédération sportive et gymnique du travail

UFOLEP : union française des œuvres laïques

d'éducation sportive

Sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition.

- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue. L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

Article 18 - JURY

- La compétition se déroule suivant les règles de la Fédération Française d'Athlétisme (pour les épreuves à labels) Le jury est composé d'officiels FFA, sous l'autorité d'un juge officiel désigné par la FFA. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales. Leur décision est sans appel.

Article 19 - CHRONOMETRAGE

Mode de chronométrage : chrono et puce....

Article 20 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Tout abandon de matériel, tout jet de déchets hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

Article 21 - FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout moment mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entraînera de facto la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

Article 22 - DROIT A L'IMAGE

De part sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

Article 23 – PROTECTION DE LA VIE PERSONNELLE

Vous pouvez refuser qu'il soit fait mention de votre nom dans les résultats paraissant sur les sites Internet de l'organisation et sur ceux de ses éventuels prestataires et/ou partenaires. Vous devez dans ce cas envoyer un mail à l'organisateur. Idem pour la publication sur le site de la FFA (dpo@athle.fr).

Article 24 - ANNULATION

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (préciser), ils ne pourront prétendre à aucune indemnité à ce titre.

Article 25 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions ainsi que des recommandations sanitaires de la FFA disponibles sur leur site internet.

Article 26 - EVOLUTION DU REGLEMENT

En fonction de l'évolution de la pandémie de la COVID 19 ce règlement est à ce jour susceptible d'être modifié.

<input type="checkbox"/> 10 Km	10€*
<input type="checkbox"/> 5 Km	7€*
<input type="checkbox"/> Marche	2€*

N° DOSSARD

Litige

Epreuves à inscrire

COORDONNÉES

Nom : Prénom :

Sexe : F M Année de naissance : / / licence 2021 (*photocopie obligatoire*) :

Club ou association :

Adresse :

Ville : Code postal :

Tél Portable :

Email : @

DOCUMENTATIONS OBLIGATOIRES

- Je joins une copie de ma Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass' Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation, ou de ma licence délivrée par la FFCO, la FFFM ou la FF Tri, également valable le jour de la course.
- Je joins une copie de ma licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une Fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Je joins une copie de la licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, si je suis engagé(e) par un établissement scolaire ou une association sportive scolaire.
- Je joins mon certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou sa copie.

SIGNATURE OBLIGATOIRE (Ou du représentant légal pour les mineurs)

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve sur votre site <http://courriensemblealesquin.fr>

ATTENTION

Les restrictions imposées par le gouvernement limitant les brassages des enfants, ne nous permettant pas de maintenir les courses enfants pour cette édition, La municipalité donne rendez vous aux enfants et à leurs familles, dès que la situation le permettra, pour un «CROSS kids» dominical.

Bulletin d'inscription et règlement par chèque à l'ordre de COURIR ENSEMBLE A LESQUIN **A déposer au plus tard avant le 30 octobre 2021** au magasin SOHBI SPORT - Place des Arts - 59810 LESQUIN (*Horaires du mardi au samedi de 11h à 19h*)

Je soussigné(e), ainsi que mes ayants droits, accepte le règlement de cette épreuve. J'autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement et sur lequel je figurerai, notamment le résultat. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Conformément aux dispositions de la loi «informatique et Libertés» n°78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, il suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom et adresse. Idem pour la non publication de vos résultats sur notre site et celui de la FFA (mail : cil@athle.fr)

LES RÉCOMPENSES

Scratch 5 km		▶ Homme	▶ Femme
	1 ^{er}	COUPE + LOT	COUPE + LOT
	2 ^e	COUPE + LOT	COUPE + LOT
	3 ^e	COUPE + LOT	COUPE + LOT
	4 ^e	LOT	LOT
	5 ^e	LOT	LOT
1 ^{er} Lesq.	COUPE + LOT	COUPE + LOT	

Scratch 10 km

	▶ Homme	▶ Femme
1 ^{er}	COUPE + LOT	COUPE + LOT
2 ^e	COUPE + LOT	COUPE + LOT
3 ^e	COUPE + LOT	COUPE + LOT
4 ^e	LOT	LOT
5 ^e	LOT	LOT
1 ^{er} Lesq.	COUPE + LOT	COUPE + LOT
2 ^{ème} Lesq.	COUPE + LOT	COUPE + LOT
3 ^{ème} Lesq.	COUPE + LOT	COUPE + LOT